

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr



Standard..... 01-40-58-75-00

Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 999

67 – BAS-RHIN

GREFFE DU TRIBUNAL D'INSTANCE DE STRASBOURG

Ventes et cessions

840 864 037 RCS Strasbourg.

POLYGENX.

Forme : Société par actions simplifiée à associé unique.

Capital : 46527370 EUR.

Adresse : boulevard Sébastien Brant, Bioparc, 67400 Illkirch-Graffenstaden.

Oppositions : Art.L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : Avis de projet de fusion AVIS RELATIF A UN PROJET DE FUSION POLYGENX 2 Société par actions simplifiée au capital de 60 991 790 euros Siège social : ILLKIRCH GRAFFENSTADEN (67400) - boulevard Sébastien Brant - Bioparc 852 151 000 RCS STRASBOURG POLYGENX Société par actions simplifiée au capital de 46 527 370 euros Siège social : ILLKIRCH GRAFFENSTADEN (67400) - boulevard Sébastien Brant - Bioparc 840 864 037 RCS STRASBOURG Aux termes d'un projet de traité de fusion en date à ILLKIRCH GRAFFENSTADEN du 23 novembre 2020 déposé au nom des deux sociétés au greffe du Tribunal de Commerce de leur siège le 24 novembre 2020, il résulte que la société POLYGENX 2 se propose d'absorber, à titre de fusion, la société POLYGENX, au moyen de l'apport, par cette dernière, de la totalité des éléments constituant son actif évalués à 78 020 897 € contre la prise en charge de son passif évalué à 26 471 719 €, tels qu'ils ressortent des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 de la société POLYGENX. La société POLYGENX 2 étant propriétaire de la totalité du capital de la société POLYGENX depuis une date antérieure à celle du dépôt du projet de traité de fusion au greffe du Tribunal de Commerce, il ne sera pas procédé à l'échange d'actions de la société POLYGENX 2 contre des actions de la société POLYGENX en sorte que la société POLYGENX 2 ne procédera à aucune augmentation de capital à raison de cette absorption. Les créanciers des sociétés parties à l'opération dont la créance est antérieure au présent avis, pourront former opposition dans les conditions et délais prévus à l'article R236-8 du Code de Commerce et notamment dans le délai de 30 jours à compter de la publication du présent avis. Pour avis,.